



# Convention CRAC et gestion des recours en Assurance construction - CRAC

**Code produit :** CRAC

**Niveau :** Expertise

**Modalité :** Presentiel

**Durée (en heure) :** 7.0

**Tarif :** 0

**Eligible DDA :** oui

**Public :**

gestionnaires de sinistres  
dommages ouvrage,  
gestionnaires de recours  
subis, courtiers spécialisés  
connaissant les bases de  
l'assurance construction

**Prérequis :**

aucun

## Objectif

- maîtriser les mécanismes de la Convention de Règlement d'Assurance Construction (CRAC)
- optimiser les recours

## Programme de la formation

## 1-Contexte juridique

- Loi du 4 janvier 1978
- Ordonnance du 8 juin 2005
- Place de la convention CRAC dans le système légal mis en œuvre

## 2-Gestion des recours dans la convention CRAC

- Champ d'application de la convention
- Procédure classique
  - Obligations de l'assureur dommages ouvrage
  - Expertise pour compte commun
  - Détermination du partage de responsabilité
  - Contestations possibles
  - Présentation du recours: le dossier commun d'instruction
  - Sinistre (DCIS)
  - Obligations des assureurs de responsabilité civile décennale
- Présentation des différentes commissions et leur fonction
- Recours dans le cadre de l'avenant n°1 de la convention CRAC
  - Procédure accélérée
  - Procédure pour les sinistres à coût élevé

## 3-Recours hors convention

- Champ d'application
- Recours amiable
- Recours judiciaire

## **Moyens d'évaluation**

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

## **Méthodes pédagogiques**

- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Réalisation d'exercices pratiques

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.